

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 407/2022

OBJET : Paysage sans
emballage – Appel à
manifestation d'intérêt

Membres : 18

Présents votant : 9

Pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-deux, et le 25 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jacky PEREZ, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée suppléante de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

PRESENTS EN VISIO votants :

- Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale du canton de MONTPELLIER 4,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départemental du canton de LODEVE,
- Monsieur Jean-François SOTO, conseiller départemental du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :

Chaque année, des tonnes de déchets sont abandonnés dans les espaces naturels, le Syndicat mixte ramasse au maximum ces déchets résiduels sur les plages, les chemins et les parkings du Domaine Départemental. Afin d'aller plus loin, le Syndicat mixte souhaiterait réduire le volume de ces déchets en améliorant la sensibilisation du public et en travaillant avec le Syndicat Centre Hérault pour sensibiliser à la source les producteurs : restaurateurs, manifestations... pour qu'ils distribuent le moins possibles de déchets potentiels.

Pour cela, le Syndicat mixte répond à l'appel à manifestation d'intérêt « Prévention et traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers » lancé par la société CITEO. Si le projet est retenu, le Syndicat mixte pourra compléter la prestation de ramassage des déchets par :

- un travail fin de caractérisation des déchets qui permettra d'identifier le type de déchets, les lieux de dépôts et l'origine de ces déchets,
- Le recrutement d'un CDD à plein temps du 1^{er} juin au 30 novembre.
- Le lancement d'une campagne de communication percutante sur le respect du code de conduite pour limiter au maximum les campements sauvages et le séjour des camping-cars, entre autres, qui génèrent beaucoup de déchets diffus.
- La professionnalisation des patrouilles en leur donnant les moyens de faire comprendre le poids du nettoyage (budget, coût sur l'environnement, impact paysager) pour arriver à intégrer plus de civisme et donner envie aux gens de préserver ce site. Pour cela, il faut que les gens comprennent en quoi ce site est exceptionnel, qu'ils aient envie de le protéger. Convaincre les visiteurs que la solution n'est pas de mettre des poubelles mais d'inciter les gens à ramasser leurs déchets et laisser la nature sans stigmates de leur passage. Trop souvent, nos patrouilleurs sont confrontés à des visiteurs qui râlent parce qu'il n'y a pas de poubelle et pensent à tort que si c'est sale c'est parce qu'il n'y a pas d'équipements ! Un des enjeux du projet est de travailler sur ce type de discours pour savoir y répondre.

Il n'y a pas d'impact sur le budget du SMGS 2022 car les 50% d'auto-financement requis correspondent à la prestation de ramassage des déchets classique et à la valorisation du temps de travail des patrouilles et de l'équipe pour la réalisation de la mission, coût déjà supportés par la structure. CITEO peut financer jusqu'à 50% du projet.

Le plan de financement est le suivant : 79 156 € TTC

- Temps de travail pour le pilotage du projet
- Temps de travail des patrouilles : 13 400€
- Ramassage des déchets résiduels : 30 000 € (dont 6000 € CD34)
- Caractérisation des déchets : 6400 €
- Recrutement d'un chargé de mission : 15 960 €
- Campagne de communication : 6000 €
- Frais administratifs : 2500 €

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

APPROUVE cette action

VALIDE le plan de financement

Si le projet est retenu :

AUTORISE la Présidente à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette opération,

DONNE à la Présidente la possibilité de modifier ce plan, quand celui-ci est inférieur au montant délibéré, sur simple décision,

AUTORISE la Présidente à recruter des agents non titulaires pour la mise en œuvre du projet au motif d'un « accroissement temporaire d'activité » - selon les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 25 mars 2022

La Présidente

